



*Ville d'Escaudain*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SÉANCE DU 8 AVRIL 2025  
CONVOCATION EN DATE DU 26 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 12/03/2025

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de votants : 25

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, RISBOURG Dominique, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, PETIT Dimitri

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. BENAMARA Ali donne pouvoir à Mme. RISBOURG Dominique, M. DRELON André donne pouvoir à M. WERY Jean-Charles, M. SION Michel donne pouvoir à Mme SCHUTT Sylvie, M. GERNEZ Marc donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine, Mme GUIOT Christelle donne pouvoir à Mme MARCUZZI Jeannette, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine, M. CLOET Geoffrey donne pouvoir à M. SALIGOT Bruno

Membres excusés : Mmes TRIOUX Annick, PLAYE Maryse, DI GIULIO Cécile, GALAND Mélanie

Membres absents :

Secrétaire de séance : Mme STIEVENARD Karine

**OBJET : Garages Schneider – garage n°15 A rue de Cambrai – Approbation du protocole d'accord transactionnel à passer avec Madame Lyakoute BENGHANEM- Autorisation de signature**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre des financements ERBM, la Porte du Hainaut intervient sur la rénovation des espaces publics du quartier Schneider : voirie, espaces verts et notamment sur la parcelle cadastrée AR n°279 (emprise de l'ancien terrain de football) pour la réalisation d'un square paysager. Sur cette même parcelle se trouvent 6 garages dans un très mauvais état, occupés par des habitants ou anciens habitants du quartier.

La Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée AR n°279, les garages ont donc été construits sur le sol d'autrui il y a des dizaines d'années. L'article 552 du code civil dispose : « le propriétaire du sol emporte la propriété du dessus et du dessous. ». Toutefois pendant des dizaines d'années et encore aujourd'hui pour certains, ces garages sont occupés.

Monsieur le Maire propose que compte tenu de l'impossibilité d'acquérir, via un acte notarié, ces garages, la Commune indemnise les occupants pour la perte d'usage.

Il propose donc de signer un protocole d'accord transactionnel avec chaque occupant afin de se prévenir de toute éventuelle contestation ou d'intenter une quelconque action en justice lors de la démolition de ces garages.

Il a donc reçu les occupants des dits garages pour leur expliquer la procédure et le principe d'indemnisation en fonction de l'état général du garage.

Monsieur le Maire propose donc une indemnisation de 1.200 € pour le garage situé au 15 A rue de Cambrai dont l'occupant est Madame Lyakoute BENGHANEM

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu les propos de Monsieur le Maire,

Vu le protocole d'accord transactionnel rédigé par les services,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE** le protocole d'accord transactionnel à passer avec Madame Lyakoute BENGHANEM

**APPROUVE** l'indemnisation d'un montant de 1.200 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le protocole

**PRECISE** que les crédits ont été inscrits au BP 2025 à l'article fonctionnel 65188

*Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali (pouvoir remis à Mme. RISBOURG Dominique), DRELON André (pouvoir remis à M. WERY Jean-Charles), RISBOURG Dominique, SION Michel (pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc (pouvoir remis à Mme. STIEVENARD Karine), GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle (pouvoir remis à Mme. MARCUZZI Jeannette), PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CLOET Geoffrey (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), PETIT Dimitri*

Fait en séance les    jour, mois et an susdits  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Maire,



Bruno SALIGOT.

La Secrétaire de séance,

*Stievenard*

STIEVENARD Karine.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 14/04/2025

N° du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20250408-12\_03\_2025-DE

Date d'affichage : 18/03/2025

Le Maire,

Bruno SALIGOT

